



Cavalaire, le 25 octobre 2013

*Direction Générale des Services*

*Affaires Juridiques*

[marjorie.guin@cavalaire.fr](mailto:marjorie.guin@cavalaire.fr)

☎ 04 94 00 48 16

Réf : AN/MG/SJ/N°201305580

Réf à rappeler dans toutes vos correspondances

**COMITE DE SAUVEGARDE DE LA BAIE  
DE CAVALAIRE**

6 BOULEVARD DE L'EAU BLANCHE  
83240 CAVALAIRE SUR MER

**LRAR 2C 066 205 3072 9**

**OBJET :** *Votre recours gracieux contre la délibération du 10 juillet 2013 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme*

*Monsieur,*

*Je fais suite à votre recours gracieux conjoint au nom du Comité de Sauvegarde de la Baie de Cavalaire, de l'Association Vivre dans la Presqu'île de Saint Tropez et de l'Union Départementale pour la sauvegarde de la Vie, de la Nature et de l'Environnement par lequel, en date du 9 septembre 2013, vous contestez la délibération du 10 juillet 2013 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme de la Commune.*

*Après instruction par mes services de l'ensemble des moyens soulevés, je vous informe que je ne peux donner une suite favorable à cette requête.*

*Je vous prie d'agréer Monsieur, mes salutations distinguées.*

**Annick NAPOLEON**  
*Maire de Cavalaire-sur-Mer  
Conseillère Régionale  
Provence Alpes Côte d'Azur*

**Voies et délais de recours :** Si vous entendez contester la présente décision, vous avez la possibilité de saisir le Tribunal Administratif de Toulon, 5 rue Racine 83000 TOULON, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente

